

ACTES DU SYMPOSIUM

sur la mobilité citoyenne francophone
pour la création, l'innovation et l'entrepreneuriat

Assemblée parlementaire de la Francophonie

235 Bd. Saint-Germain

75007 Paris (France)

Téléphone : (+33) 01 40 63 91 60

Courriel : info@apf-fr.org

Paris (France) | 3 octobre 2024

Ouverture

M. Damien Cesselin, Secrétaire général de l'APF, a ouvert la rencontre en remerciant les participants et a brièvement rappelé l'origine du projet. Il a ainsi expliqué qu'il avait été décidé, lors de la session plénière de l'APF à Tbilissi (Géorgie) en juillet 2023, de se pencher sur les obstacles à la mobilité des citoyens dans l'espace francophone. Le Réseau des jeunes parlementaires avait alors été chargé de cette mission conduite par les parlementaires Madame Madwa-Nika Cadet et Monsieur Pierre-Yves Lux.

Le travail a abouti, en juillet 2024, en l'adoption d'une doctrine sur la mobilité citoyenne visant à encourager une mobilité circulaire et enrichissante entre les pays francophones et ayant vocation à être présentée lors du XIXe Sommet de la Francophonie par le Président de l'APF Hilarion Etong devant les chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie.

Damien Cesselin a ensuite remercié les partenaires du symposium, notamment l'Agence française de développement (AFD), Affaires mondiales Canada et le Conseil économique, social et environnemental (CESE), avant de souhaiter un excellent symposium, et d'introduire le témoignage de Fatou Diome.

Mme Fatou Diome, auteure et professeure d'université, a commencé son discours en invitant le public à garder espoir malgré les troubles qui affectent le monde. Elle a rappelé que, malgré les violences et les conflits, « notre force de vie reste plus puissante que les armes », et que les francophones partagent un idéal commun, celui de la fraternité à travers la langue française. Fatou Diome a souligné la puissance de cette langue qui unissait, en 2022, plus de 321 millions de locuteurs à travers le monde. Elle a également célébré l'inauguration de la Cité internationale de la langue française et des cultures francophones, saluant le Président Emmanuel Macron pour cette initiative. Elle a complété son hommage à la langue française en mentionnant Léopold Sédar Senghor qu'elle a qualifié de « géant de la Francophonie ». Abordant la complexité du rapport des ex-colonies à cette langue, elle s'est demandé si, en tant que francophone, on pouvait être accusé d'infidélité à sa culture d'origine. Elle a expliqué que la langue française, représentait, pour elle, à la fois une « mère adoptive » et une langue qui lui permettait d'exprimer ses rêves, sans pour autant renier son héritage.

Fatou Diome est ensuite revenue sur son propre parcours, illuminé par l'héritage de Léopold Sédar Senghor qui avait scolarisé en masse la jeunesse sénégalaise après l'indépendance. À travers des souvenirs d'enfance, Fatou Diome a souligné les conséquences qu'avait eu l'éducation à la française dans la formation de sa pensée et de sa capacité à naviguer entre son héritage africain et sa maîtrise de la langue française. Citant son grand-père, elle a affirmé qu'une « langue en plus, c'est une voix en plus vers nos semblables », une ouverture vers l'autre, et non un reniement de son identité.

Bien que reconnaissante du fait que la langue française lui ait ouvert les portes du monde, Fatou Diome n'a pas hésité à pointer du doigt les inégalités flagrantes qui existent entre les francophones du Nord, libres de voyager, et ceux du Sud, souvent contraints par les barrières administratives et les visas. Elle s'est interrogée sur le sentiment de justice dans cette situation. Elle a appelé à une réforme de ces pratiques pour permettre une réelle circulation au sein de l'espace francophone dans la continuité de l'idéal de fraternité défendu par Léopold Sédar Senghor.

Fatou Diome a conclu en rappelant que la Francophonie ne doit pas seulement être un héritage culturel mais une véritable communauté où chaque membre, qu'il vienne du Nord ou du Sud, exerce les mêmes droits et saisit les mêmes opportunités. Ainsi, elle a exhorté les acteurs de la Francophonie à faire de cette dernière un espace plus équitable, tant en matière de mobilité que de respect des cultures. Selon elle, la Francophonie doit être un véritable « rendez-vous du donner et du recevoir », où les peuples des différents continents contribuent ensemble à l'enrichissement de la culture française et francophone.

Mme Kandia Camara, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, s'est présentée au public du symposium par le biais d'un message vidéo au cours duquel elle a souligné l'importance du thème de la mobilité citoyenne francophone pour son pays, la Côte d'Ivoire, mais également pour la Francophonie.

Elle a dès lors décliné les bienfaits de la mobilité citoyenne en cinq points. Premièrement, elle a constaté que la mobilité citoyenne stimule l'innovation et l'entrepreneuriat en facilitant les échanges d'idées et de compétences. Elle a, dans un second temps, présenté la mobilité comme un « accès aux savoirs » permettant aux talents ivoiriens de se former auprès d'experts du monde entier tout en bénéficiant de larges perspectives commerciales. Troisièmement, elle a noté que la jeunesse ivoirienne profite de ces opportunités pour tester ses idées, s'inspirer des meilleures pratiques et attirer des investissements tout en, quatrièmement, renforçant la coopération transnationale et la résilience collective ce qui profite à l'ensemble de la communauté francophone. Son dernier point a consisté à réaffirmer l'engagement de son pays à promouvoir cette mobilité à travers des politiques et infrastructures adaptées.

Enfin, Kandia Camara a exprimé son souhait d'un futur où l'innovation et l'entrepreneuriat circulent librement, pleinement et au bénéfice de tous.

Table-ronde N°1

Mobilité économique et Numérique : Circulation dans l'espace francophone des entrepreneurs, des innovateurs et des salariés.

Participants : Mme Madwa-Nika Cadet,
M. Didier Acouetey,
Mme Danielle Ngankem,
Mme Cassilde Brenière
et M. Emmanuel Dupuy

M. Emmanuel Dupuy, président de l'institut prospective et sécurité en Europe et modérateur de cette première table ronde, a ouvert cette dernière en exprimant sa conviction que l'APF, étant donné ses larges compétences thématique et géographique, est un organe majeur de la Francophonie et qu'elle joue, dès lors, un rôle fondamental dans l'atteinte de l'objectif de mobilité citoyenne porté à la connaissance des Chefs d'Etat et de gouvernement au XIXe Sommet de la Francophonie.

À ce titre, il a interrogé **Mme Madwa-Nika Cadet, députée du Québec et vice-présidente du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF**, sur l'influence du caractère générationnel dans l'approche qu'elle avait adoptée pour formuler les recommandations constituant l'Avis sur la mobilité. Madwa-Nika Cadet a expliqué que le champ matériel de l'Avis avait été élargi à la mobilité citoyenne pour se détacher du seul entrepreneuriat et pour mieux s'adapter aux volontés de la jeunesse francophone. En effet, comme démontré lors de sondages menés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), celle-ci porte une attention particulière à la question de son employabilité et de sa mobilité. Madwa-Nika Cadet a alors déploré que de nombreuses difficultés affectent souvent de manière disproportionnée les étudiants francophones en quête de mobilité et que ceux-ci soient victimes d'une "mobilité à deux vitesses". Elle a regretté que l'espace francophone soit en concurrence avec d'autres espaces linguistiques pour obtenir les faveurs des jeunes francophones qui, bien qu'intéressés par la mobilité au sein de notre espace, soient également attirés par la diversité des expériences linguistiques. C'est à ce titre qu'elle a donc insisté sur l'importance de valoriser les différences qui rendent l'espace francophone attractif et a rappelé qu'il est crucial de distinguer la mobilité de la migration : en effet, alors que la mobilité est une expérience citoyenne, réciproque et temporaire, la migration est souvent perçue comme un phénomène à sens unique.

Elle a en outre souligné l'importance de développer un programme de mobilité similaire à Erasmus+ pour la Francophonie afin de surmonter les problèmes logistiques et économiques et rendre notre espace plus attractif pour les jeunes.

Emmanuel Dupuy s'est ensuite tourné vers **M. Didier Acouetey, PDG d'AfricaSearch**, pour connaître son avis sur la manière dont la mobilité, telle que proposée par l'APF, pourrait permettre de découvrir et de recruter de nouveaux talents.

Pour répondre à cette question, Didier Acouetey a commencé par noter que la question de la mobilité est une réalité marquée par de nombreux obstacles, notamment pour les talents africains. Il a regretté que les talents francophones ne soient pas tous sur un pied d'égalité au moment de leur recrutement et que cette distinction soit uniquement justifiée par des contraintes administratives. Il a ainsi évoqué l'idée d'un "passeport talent" visant à faciliter la libre circulation dans l'espace francophone et a souligné la nécessité d'une approche plus flexible pour s'adapter aux besoins et envies des nouvelles générations. Comme Madwa-Nika Cadet, il a critiqué la "mobilité à deux vitesses," regrettant que certains métiers ne permettent pas de bénéficier d'une perspective de mobilité aussi libre que d'autres.

À cela, Madwa-Nika Cadet a ajouté que la formation des jeunes était essentielle pour permettre à cette mobilité de fonctionner, notamment en intégrant des parcours de formation professionnelle leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler au sein des petites et moyennes entreprises (PME).

Emmanuel Dupuy a ensuite passé la parole à **Mme Danielle Ngankem, fondatrice du cabinet d'expert-comptable DNM Conseils**, afin que celle-ci partage son opinion sur les questions d'employabilité et de mobilité professionnelle francophone.

Danielle Ngankem a ainsi partagé son expérience en tant qu'ancienne participante au programme Erasmus, notant que celui-ci lui avait permis de développer des compétences internationales en tant qu'expert-comptable. Elle a ensuite conseillé aux jeunes de ne pas choisir un programme de mobilité pour de mauvaises raisons, comme la présence de proches ou d'amis dans le pays de destination, mais plutôt de sélectionner une destination en fonction de leurs ambitions professionnelles. Elle a conclu en rappelant l'importance de développer une communication ciblant les jeunes et permettant de les informer au mieux.

Emmanuel Dupuy a alors interrogé Danielle Ngankem sur la meilleure manière d'adapter le Programme pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPJ) aux réalités de la jeunesse francophones, notamment par le biais de législations.

À cette question, Danielle Ngankem a répondu que les propositions législatives devaient être suffisamment segmentées pour s'adapter aux besoins réels des différents secteurs d'activité et des différentes localités. Elle a appelé à la création de cellules locales par secteur pour s'assurer que les décisions prises par les pouvoirs législatifs répondent aux problématiques techniques et régionales de la Francophonie.

S'adressant à **Mme Cassilde Brenière, directrice adjointe chargée des opérations chez Expertise France**, Emmanuel Dupuy a souhaité savoir si les propositions de l'APF sur la mobilité citoyenne étaient applicables aux projets existants en France.

Cassilde Brenière a expliqué qu'Expertise France, en sa qualité d'agence de coopération internationale, facilite les échanges entre pays, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat comme elle le fait par son programme MeetAfrica, aidant les talents de la diaspora à développer des projets entrepreneuriaux. Elle a soutenu que la mobilité, physique comme numérique, est essentielle pour la réussite de ces programmes et a

également évoqué un programme pour les femmes entrepreneures en République démocratique du Congo, qui permet à ces dernières de participer à des salons internationaux et de rencontrer leurs pairs.

Emmanuel Dupuy a demandé aux panélistes comment ils envisageaient les effets de l'Avis mobilité de l'APF sur les projets francophones préexistants. Il leur a également demandé de se prononcer sur l'importance de la mobilité numérique.

Cassilde Brenière a répondu que, comme le fait l'Avis de l'APF, le plan immigration et développement du ministère des Affaires étrangères français comprend deux axes : « valoriser les apports des migrations pour le développement » et « valoriser le capital humain ». Elle a donc noté que ceux-ci étaient liés et que les programmes de diaspora entrepreneuse contribuent très largement au plan migration et développement de la France.

Sur la question de la mobilité numérique, Madwa Nika- Cadet a soutenu que celle-ci était essentielle, bien que souvent freinée par la fracture numérique dans certains pays. Elle a rappelé l'importance d'assurer une complémentarité des mobilités physiques et numériques afin de favoriser l'échange de compétences et d'idées.

Didier Acouetey a ajouté que la pandémie de Covid-19 avait révélé l'importance de la mobilité numérique, la plaçant en réalité incontournable du monde du travail actuel. Il a souligné que la formation à l'expertise numérique devait être une priorité pour permettre aux individus de rester compétitifs dans un monde où la technologie évolue rapidement.

Danielle Ngankem a confirmé cette vision, affirmant que la pandémie avait montré qu'il était possible de travailler à distance sans avoir besoin de se déplacer physiquement.

Emmanuel Dupuy est alors intervenu pour rappeler que l'APF avait lancé une formation en ligne certifiante sur le thème "Parlement et entrepreneuriat" pour les parlementaires. Ce à quoi Cassilde Brenière a répondu en mentionnant l'importance d'investir dans l'innovation et la réduction de la fracture numérique dans les pays francophones. Elle a alors cité l'exemple d'un incubateur en Tunisie, "The Dot," qui soutient 3 000 entrepreneurs et aide à combler cet écart.

Pour finir, Emmanuel Dupuy a demandé aux intervenants de citer deux mesures prioritaires à mettre en œuvre dans les prochaines années en matière de mobilité francophone.

Madwa-Nika Cadet a insisté sur la nécessité de mettre en place un visa francophone d'affaires et un programme d'Erasmus francophone pour faciliter la mobilité des jeunes et des entrepreneurs.

Didier Acouetey a, lui, saisi cette opportunité pour plaider pour la création d'un "passeport numérique" garantissant la reconnaissance des compétences numériques à l'échelle francophone ainsi que pour la promotion des partenariats économiques entre entrepreneurs francophones.

Danielle Ngankem a également exprimé son soutien à l'idée d'un Erasmus francophone et a demandé que l'accès aux visas soit facilité pour permettre aux jeunes de se former sans obstacle.

Enfin, Cassilde Brenière a mis l'accent sur les partenariats entre écosystèmes entrepreneuriaux pour renforcer la coopération dans l'espace francophone.

Le public a alors été invité à poser ses questions et **M. Patrick Chabert, ancien Bâtonnier de Rouen et membre du Conseil des Sages de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB)**, a pris la parole pour exprimer son regret que les panels ne considèrent pas la mobilité comme un droit fondamental. Il a souligné que des freins existent, que ce soit pour obtenir des visas du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Nord, et a appelé à reconnaître la mobilité comme un droit fondamental. **Mme. Sèdami Romarique Médégan, Directrice de l'institut parlementaire du Bénin**, a quant à elle reproché à Didier Acouetey de ne parler que de fuite des talents, sans aborder la mobilité dans une perspective gagnant-gagnant. Elle a ajouté que la mobilité devait bénéficier à tous, sans quoi elle se résumait à une fuite des cerveaux sans création d'emplois ou d'opportunités.

À cela, **Didier Acouetey** a répondu en affirmant partager la vision de Sèdami Médégan. Il a insisté sur la nécessité d'identifier les talents à l'échelle mondiale pour les rediriger vers le continent africain et afin de combler le déficit structurel qui s'observe aujourd'hui en Afrique. Toutefois, il a noté qu'il était également crucial que les Africains puissent chercher de l'expertise à l'extérieur, notamment au sein des pays africains francophones.

Danielle Ngankem a, quant à elle, souligné que, dans le cadre de l'entrepreneuriat, la liberté de choisir qui vous représente est souvent oubliée. Elle a expliqué que cette question devait être soulevée et que des systèmes comme l'OHADA, qui permettent aux professionnels de pratiquer d'un pays à un autre, sont des solutions envisageables.

Enfin, Madwa-Nika Cadet est intervenue pour rappeler que la mobilité est avant tout une question citoyenne, dépassant le cadre purement économique. Elle a appelé à élargir la réflexion au-delà des étudiants, en évoquant la pleine citoyenneté des individus dans leur quête de mobilité.

Un participant dans la salle a ensuite affirmé qu'il comprenait les inquiétudes exprimées jusqu'alors quant à la situation des jeunes. Toutefois, il a insisté sur la nécessité d'aborder la question de la mobilité dans une dimension intergénérationnelle et intersectionnelle privilégiant entre autres, le recours à des experts, naturellement plus aptes à répondre à la complexité du monde actuel.

Emmanuel Dupuy a rebondi sur cette idée en soulignant l'importance d'un tutorat multigénérationnel. Il a estimé qu'il était nécessaire d'accompagner les jeunes pour leur donner accès à des outils nouveaux dont les générations précédentes ne bénéficiaient pas nécessairement.

Madwa-Nika Cadet a, quant à elle, rappelé que la mobilité scientifique était bien intégrée dans le projet d'Avis.

M. André Franck Ahoyo, Délégué général Urgence Identité Afrique, a rappelé la place centrale jouée par la question de l'identité des individus pour leur assurer la pleine jouissance de leurs droits et libertés. Il a évoqué le fait qu'aujourd'hui plus de 500 millions d'africains ne peuvent prouver leur identité et que ce problème est exacerbé par les conflits et les migrations. Il a félicité le fait que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ait empoigné cette question.

Mme. Suzanne Bellnoun, Présidente de l'Organisation des Femmes Africaines et de la Diaspora, a invité à ne pas oublier d'accorder une attention particulière à la place des femmes dans la mobilité. Elle a notamment regretté que de nombreuses invitées et participantes aux forums économiques mis en place par son organisation ne puissent se déplacer en raison d'une absence de visa. Elle a donc demandé aux panélistes si la mobilité n'était pas, finalement, un leurre pour les femmes.

À cela, Madwa-Nika Cadet a répondu que, conscients du fait que les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes constituent un véritable obstacle à la mobilité, la démarche menant à l'Avis est intersectionnelle et accorde une place aux questions du genre.

Enfin, **M. Éric Takukam, artiste numérique et entrepreneur**, a s'est exprimé sur les besoins urgents des entrepreneurs. Il a regretté que les discussions ne se soient intéressées qu'à l'avenir, ignorant les besoins immédiats de cette branche de travailleurs. Il a ainsi proposé que soient développées des résidences pour entrepreneurs francophones dans le but de leur permettre d'améliorer leurs compétences et de bénéficier de transferts de technologies indispensables au développement de leurs projets. Il a donc demandé aux panélistes s'il existait des programmes de ce type capables de répondre à de tels besoins.

Cassilde Brenière, liant cette question à la question précédente, a confirmé que l'action de l'AFD s'inscrivait dans la logique de diplomatie féministe de la France et qu'existaient, à ce titre, des initiatives comme le programme « Pour Elles », conçu pour cibler les femmes entrepreneures et lever les freins à leur mobilité et à leur accès aux opportunités.

Table-ronde N°2

Mobilité culturelle et sportive : Circulation dans l'espace francophone des créateurs d'art, de savoir, de pensée et d'exploits

Participants : M. Laurent Wehrli,
M. Justin Anzian,
Mme Valérie Lafont,
Mme Sèdami Médégan
et M. Pierre-Yves Lux

Après avoir exprimé sa joie d'être présent à l'occasion de ce symposium, **M. Pierre-Yves Lux, ancien Rapporteur du réseau des jeunes parlementaires de l'APF et modérateur de cette seconde table ronde** a invité les panélistes à caractériser l'enjeu de la mobilité citoyenne francophone.

Mme Sèdami Médégan, directrice de l'Institut parlementaire du Bénin (IPaB) a exposé que questions de mobilité sont déterminantes à la cohésion de l'espace francophone et essentielles à l'existence d'un lien entre les citoyens. Elle a réaffirmé, par ailleurs, l'importance d'une telle ambition à l'heure où xénophobie (au Nord) et la défiance (au Sud) séduisent de plus en plus les jeunes générations francophones. Selon elle, la mobilité est la clé de voute du dialogue et du rayonnement francophones dans le monde.

À cela, **M. Justin Anzian, président du Réseau international francophone du sport (RIFS)** a ajouté que, dans sa dimension sportive, la mobilité est un enjeu tout particulier puisqu'elle participe à la sécurisation des valeurs de la Francophonie - aussi bien culturelles que linguistiques – ainsi qu'au rayonnement de la Francophonie dans la diplomatie sportive internationale.

À son tour, **Mme Valérie Lafont, directrice de Lalanbik (centre de développement chorégraphique à La Réunion)**, a présenté la mobilité sous le prisme de l'idéologie, du regard que l'on porte sur l'autre, sur ce qui est différent. À ce titre, elle a affirmé que la mobilité est essentielle à tous les aspects de la vie, de la communauté, de l'évolution. Toutefois, elle a regretté l'existence d'une contradiction entre la mobilité prônée et acceptée par les États et la défiance observée à l'égard de l'étranger, de « l'autre ».

Enfin, **M. Laurent Wehrli, Conseiller national de Suisse et Président de la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication de l'APF**, a affirmé que la mobilité est essentielle, que ce soit dans les domaines de la culture, de l'éducation ou encore du sport Il a poursuivi en expliquant que la Francophonie ne pouvait se passer de mobilité, car sans connaître ses membres, elle ne pouvait en défendre les intérêts. Ainsi, il nous a amené à nous interroger sur la possibilité d'affirmer défendre les intérêts de tous en ne connaissant pas les contextes, les spécificités et les réalités de chacun et conclu en affirmant que sans mobilité, on ne saurait « faire société ».

Dans un second temps, Pierre-Yves Lux a invité le panel à dresser une rapide présentation des projets et programmes de mobilité auxquels les intervenants avaient pu participer en matière sportive, artistique et culturelle ou encore de recherche.

À ce titre, Valérie Lafont a présenté le *Indian Ocean Choreographic Art Network* qu'elle avait créé, avec l'aide de partenaires institutionnels et d'autres artistes, afin de faciliter la mobilité au sens large, c'est-à-dire la construction de conditions pérennes permettant d'assurer une zone d'échange large entre les artistes de l'océan Indien. Elle a conclu à l'importance, pour ce réseau et pour elle-même, de s'assurer que la mobilité ne résulte pas seulement en des départs mais également en des retours afin de lutter contre la « fuite des cerveaux ».

Justin Anzian a ensuite proposé une rapide présentation du RIFS et de son action auprès de ses six États membres (destinés à passer à dix États membres d'ici la fin de l'année) afin de promouvoir les valeurs de la Francophonie à travers le sport par le biais de trois programmes. Le programme *Sport et Vie* vise à la visibilité des talents de l'espace francophone et à la reconversion des anciens acteurs sportifs vers de « nouveaux métiers du sport ». Un second programme, intitulé *Le sport avec Elle*, cherche quant à lui à assurer l'accès au sport aux femmes de l'espace francophone dans une logique de diplomatie et de partenariat. Enfin, le troisième programme du RIFS, *Sporama*, a récemment réuni près de 300 acteurs du sport dans l'espace francophone dans un effort de diplomatie sportive internationale. Ainsi, le RIFS cherche à renforcer la mobilité sportive dans l'espace francophone.

Sèdami Médégan, en sa qualité de ressortissante béninoise et de représentante de son État auprès des instances de la CEDEAO, a profité de cette occasion pour nous rappeler la place essentielle que joue la mobilité dans les valeurs communes de cet espace africain. Elle a expliqué que de cette volonté régionale sont ressorties des initiatives nationales telle la décision du Parlement béninois de soutenir un projet consistant à offrir un visa à tout Africain souhaitant se déplacer au Bénin dans une limite de 90 jours. Dans la même logique d'ouverture du Bénin et de facilitation des mobilités vers ce pays, Sèdami Médégan a fait la présentation de l'initiative parlementaire visant à étendre la nationalité béninoise aux afrodescendants du monde.

Le modérateur de la table ronde, Pierre-Yves Lux, a ensuite demandé à Laurent Wehrli, de partager avec la salle les initiatives prises ou développées par la Suisse en matière de mobilité.

Laurent Wehrli s'est ainsi attaché à présenter une initiative suisse développée en matière de mobilité et d'éducation : la plateforme *Swissnex* qui s'apparente à un consulat en ligne - dédié à la formation, à la recherche et à l'innovation. Cette plateforme est intégrée au réseau diplomatique et bénéficie d'agents spécifiquement formés à ces matières. Par ailleurs, elle est doublée d'initiatives propres aux universités comme la décision de l'École polytechnique fédérale de Lausanne de donner accès à ses enseignements en ligne dans l'objectif de lutter contre l'idée selon laquelle la mobilité se limite aux étudiants du Sud se déplaçant au Nord. Laurent Wehrli a ensuite fait la présentation, en matière culturelle, du réseau *Pro Helvetia* se concentrant sur les échanges entre artistes et scènes étrangères et suisses dans l'objectif de développer et d'assurer une mobilité

culturelle qui ne soit pas à sens unique. Enfin, en matière de sport, Laurent Wehrli a noté que la présence du Comité International Olympique en Suisse a permis d'établir un dialogue entre cette instance et les instances francophones, notamment dans un objectif de préservation et de développement de l'usage du français dans le sport.

Refermant la question des initiatives adoptées, Pierre-Yves Lux, a enfin demandé aux panélistes de présenter les freins qui existent, selon eux, encore en matière de mobilité francophone dans leurs domaines respectifs.

Sèdami Médégan, comme tous les co-panélistes après elle, a relevé l'existence de difficultés à la mobilité posées par les contraintes administratives. À ce titre, elle a affirmé la nécessité d'apporter une réponse francophone commune, tout en notant qu'une telle solution ne saurait être obtenue sans définir la Francophonie comme un espace avec des frontières claires. Elle a ensuite noté que les coûts de transport jouent également un rôle dissuasif pour les candidats à la mobilité francophone. Enfin, elle a conclu qu'il revenait aux acteurs francophones de la culture, de l'éducation et du sport, d'organiser plus d'événements, de rencontres, de collaborations entre homologues francophones sans quoi la mobilité francophone ne saurait se développer.

Justin Anzian a, quant à lui, regretté l'absence de mesures purement destinées aux populations francophones en matière de mobilité sportive. Ainsi, il a expliqué que des référents francophones assignés aux jeunes sportifs dans les pays d'accueil manquaient aujourd'hui. Par ailleurs, il a regretté que les talents francophones se sentent obligés de quitter le Sud - portés par des rêves d'eldorado sportif - et qu'ils ne soient pas plus intégrés aux instances francophones. Enfin, il a exprimé son regret que les États ne semblent pas apporter autant d'importance à ces questions qu'il voit comme des freins à la mobilité sportive francophone.

Revenant sur les problématiques administratives, Valérie Lafont a, enfin, déploré que les acteurs francophones de la culture, de l'art, de l'éducation et du sport soient obligés de consacrer autant d'énergie à une question si « triviale » sans savoir, jusqu'à la dernière minute, si les visa seraient accordés. Elle a ainsi affirmé que cela fragilisait et précarisait les actions francophones entreprises dans ces domaines. Enfin, elle a invité la Francophonie à envisager une révision du financement de la mobilité, suggérant de mettre en place un financement commun, neutre et francophone.

Enfin, Pierre-Yves Lux a demandé à Laurent Wehrli de pointer les recommandations attachées à l'avis sur la mobilité qui lui semblaient les plus essentielles.

Laurent Wehrli, après avoir relevé la grande qualité de l'avis présenté, a noté que les cinq recommandations qui y sont mises en avant sont tout à fait fondamentales. Toutefois, si certaines peuvent s'imaginer à court ou moyen terme, d'autres semblent plus complexes à réaliser. Ainsi, il a fait le choix de se concentrer sur la première recommandation en ce qu'elle lui semble être la plus réalisable à l'heure actuelle. Il a noté la fâcheuse habitude des agences francophones de travailler individuellement et a ainsi félicité l'avis de proposer de mettre en réseau les différentes agences francophones. Considérant que la mobilité sportive, éducative et culturelle est déjà bien ancrée dans la coopération francophone et que celle-ci bénéficie déjà de financements bien établis, Laurent Wehrli

a exprimé sa conviction qu'une telle collaboration des réseaux serait tout à fait envisageable et souhaitable, d'autant plus qu'elle serait facilitée par ce précieux élément commun, la langue française.

La table ronde terminée, Pierre-Yves Lux a invité la salle à présenter ses questions et interrogations.

M. Idrissa Waziri, président de la section France du PNDS Tareia, a souhaité entendre Sèdami Médégan sur le rôle joué par la Francophonie sur les questions sécuritaires afin que la mobilité ne se transforme pas en immigration.

À cette question, Sèdami Médégan a noté que les questions sécuritaires sont réellement liées à celle du développement économique des sociétés marginalisées et abandonnées par les États. À ce titre, elle a considéré qu'il revient à chaque États de marquer sa présence sur l'intégralité de son territoire. Toutefois, Sèdami Médégan a admis qu'en cas de graves lacunes, la Francophonie avait un rôle à jouer pour le développement d'un cadre social et économique global à destination de ces régions.

Mme Stéphanie Dongmo, présidente du Cinéma numérique ambulant Cameroun, journaliste, manager culturelle et directrice des opérations chez « Programme Route des Chefferies », a souhaité savoir si les panélistes pensaient possible d'assurer la mobilité culturelle sans tomber dans une forme d'effacement des spécificités et d'uniformisation.

À cette question, Valérie Lafont a répondu en présentant l'initiative de développement à laquelle elle avait participé et consistant en un cursus de formation permettant de valoriser les techniques traditionnelles des danseurs de l'océan Indien au-delà de la seule danse folklorique afin d'inscrire leurs performances dans une vision de la danse plus moderne et contemporaine. Sèdami Médégan a, à cela, ajouté qu'elle était persuadée que la mobilité culturelle est essentielle à la diminution de la xénophobie et du rejet de la culture de l'autre. En effet, plus les cultures francophones seront exposées, plus elles seront comprises et moins elles seront craintes. Ainsi, elle a conclu par le rôle qu'il incombe à la Francophonie - et à d'autres organisations chargées de la préservation de la culture telle l'UNESCO - de jouer en matière de financement de telles initiatives. Pierre-Yves Lux a alors rebondi en rappelant qu'il s'agissait là de l'une des recommandations formulées dans l'avis sur la mobilité.

M. Sally Alassane Thiam, président d'ONG Afrique Patrimoine et membre de l'ECOSOC, a ensuite saisi l'opportunité du symposium pour rappeler que la question de la culture et du patrimoine africain ne saurait être exclue de la Francophonie à qui il incombe aujourd'hui de s'intéresser.

Mme Louisette-Renée Thobi, secrétaire générale de la CONFEJES, a invité les députés du Sud à s'appropriier les politiques nationales en matière de culture, d'éducation et de sport sans quoi aucuns résultats ne pourront être obtenus en matière de mobilité francophone.

La grande témoin francophone : Elisabeth Moreno

En sa qualité de grand témoin francophone, **l'ancienne ministre et présidente de Ring Africa, Elisabeth Moreno**, a pris la parole afin de conférer un aspect plus pratique et moins institutionnel à la question de la mobilité. Elisabeth Moreno a rappelé son parcours et son cheminement, depuis son Cap-Vert natal jusqu'en France, où elle a dirigé plusieurs entreprises et y est devenue ministre. Elle a aussi rappelé sa vision du monde mais aussi de la Francophonie.

Elle a ensuite insisté sur le besoin de mobilité, de construire des ponts et des passerelles et pas des murs entre les peuples. C'est sous ce prisme qu'elle a envisagé la Francophonie qu'elle a présentée comme n'étant plus, aujourd'hui, une construction de nécessité mais bien une construction de conviction guidée par la volonté d'assurer l'émancipation et le développement économique et social des pays francophones dans toutes leurs diversités en s'appuyant sur leur partage de la langue française.

Malgré une cause construite au service des peuples francophones, Elisabeth Moreno a regretté que la Francophonie demeure si méconnue de ces derniers. À ce titre, elle a félicité les acteurs d'avoir choisi de se concentrer sur un sujet osé, bien que nécessaire : la mobilité citoyenne francophone. En effet, après avoir concédé le caractère clivant de cette question dans un contexte où xénophobie et entre-soi prévalent, Elisabeth Moreno a affirmé son caractère central dans la vie des francophones.

Elle a donc appuyé la nécessité de l'intégrer aux politiques publiques considérant que les mobilités - qu'elles soient économiques, culturelles ou des jeunes – sont au cœur de notre capacité à innover, à créer et à grandir ensemble. Vis-à-vis de la première, Elisabeth Moreno a partagé son expérience à la tête du groupe Hewlett-Packard Afrique, expérience au cours de laquelle elle a réalisé combien l'espace francophone était une source intarissable de talents se heurtant bien souvent à des obstacles administratifs importants. Ces talents nous les connaissons tous, nous les avons côtoyés de près ou de loin. À l'égard de la mobilité culturelle et sportive, elle a ajouté qu'il était du devoir de la Francophonie de permettre à ses artistes de s'inspirer et de collaborer afin de faire résonner la diversité des histoires des êtres humains qui la composent. Elle a ajouté que sans cette mobilité, les cultures francophones sombreraient, dépassées. Enfin sur la question des mobilités de l'avenir, elle a constaté la nécessité de garantir « un avenir dynamique à cette Francophonie qui s'essouffle et qui vieillit » en assurant la mobilité des jeunes, des étudiants, des stagiaires et des volontaires.

La dernière partie de son discours s'est portée vers une note d'espoir pour une Francophonie d'avenir qui dépasse la simple communauté linguistique pour devenir une vision du monde, une force culturelle, un réseau vivant de nations et de citoyens prêts à innover, à entreprendre et à construire ensemble. Elisabeth Moreno a conclu sur l'importance de la mobilité francophone, notant qu'à une époque où les défis - qu'ils soient économiques, climatiques, technologiques ou sociaux - sont mondiaux, seule la circulation des idées, des compétences et des talents serait capable de résulter en l'adoption de réponses nouvelles et adaptées. Après avoir rendu un hommage appuyé à l'écrivaine Fatou Diome, présente dans la salle, elle a terminé son témoignage en citant l'écrivain ivoirien, Amadou Kourouma : « Il y a des peuples grands par le nombre de leurs habitants comme les chinois, il y a des peuples grands par les moyens techniques de leur armée, comme les États-Unis, il y a des peuples grands par leur culture et leur histoire comme les français ». Elle ajoute pour finir : la grandeur ne se construira qu'avec la mobilité dans l'espace francophone. C'est en faisant tomber les obstacles que nous pouvons construire un avenir meilleur pour nous et pour nos enfants.

Table ronde N°3

Mobilité de l'avenir : Circulation dans l'espace francophone des étudiants, des stagiaires, des apprentis et des jeunes volontaires

Participants : M. Widhya Chem,
Mme Néné Mariame Kane,
M. Alexandr Sorocean,
M. Yann Delaunay
et M. Ivan Kabacoff

En préambule, le **présentateur de l'émission Destination Francophone sur TV5MONDE et modérateur** de cette troisième table ronde, **M. Ivan Kabacoff** a rappelé quelques faits concernant la jeunesse dans l'espace francophone. Il a énoncé que 50% de la population des pays membres de la Francophonie a moins de 35 ans. Il a ajouté que depuis plusieurs années, les jeunes sont la préoccupation première de la Francophonie et a ainsi fait référence à la dernière déclaration francophone adoptée lors du sommet de Djerba, en Tunisie en 2022 qui exposait des préoccupations en matière de mobilité de la jeunesse.

Après avoir brièvement présenté les panélistes, Ivan Kabacoff a demandé à **Mme Néné Mariame Kane, porte-parole du Parlement francophone des jeunes (PFJ)**, de témoigner sur son expérience de mobilité au sein de l'espace francophone et des difficultés qu'elle a rencontrées. Sénégalaise, elle a mentionné les difficultés auxquelles elle avait dû faire face pour se déplacer dans l'espace francophone. Elle a notamment fait état de sa situation administrative au moment d'assister au PFJ s'étant tenu cette année à Montréal et pour lequel elle a reçu l'appui de l'APF pour se voir délivrer un visa adéquat.

Néné Mariame Kane a ensuite ajouté que, pour les pays du Sud, l'obtention du visa reste le principal obstacle à la mobilité. Elle a donné l'exemple de sa collègue du Parlement francophone des jeunes, Aristide Nganga, qui devait être présente au Sommet de la Francophonie pour présenter son association et l'implanter en France et dont le dossier avait été refusé faute de papiers suffisamment fiables (bien qu'appuyés par le Centre culturel français).

Enfin, Néné Mariame Kane a conclu en rappelant qu'il est nécessaire que la mobilité se déploie aussi dans le sens inverse : du Nord vers le Sud.

S'adressant ensuite à **M. Yann Delaunay, Directeur général de l'agence France Volontaires** dont le rôle est de favoriser les échanges et d'ouvrir les frontières de la Francophonie, Ivan Kabacoff l'a invité à rebondir sur le témoignage de sa co-panéliste. Yann Delaunay a alors insisté sur l'importance, pour les jeunes Français, de voyager dans les pays francophones du Sud afin de déconstruire les préjugés. Il a ajouté que, pour éviter les frustrations que produisent les simples démarches administratives qui n'aboutissent pas, France Volontaires s'attachait à développer des relations partenariales avec les États francophones comme cela est notamment le cas au Sénégal, où France Volontaires a noué de fortes relations avec les autorités.

M. Widhya Chem, Président de la Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale du Sénat cambodgien, a ensuite été invité à se prononcer sur l'état des difficultés subies et vécues en matière de mobilité francophone au Cambodge. À cela, Widhya Chem a répondu que les pays successeurs de l'ancienne Indochine française - le Cambodge, le Laos et le Vietnam – sont bien moins concernés par ces difficultés d'obtention de visa, notamment car la grande majorité de la mobilité à destination des pays francophones du Nord résultait en un retour de ces jeunes dans leur pays d'origine. Toutefois, il a regretté que la mobilité dans cette région semble être à sens unique et ne concerner que les départs Sud-Nord et a ainsi relevé la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux outils et programmes pour favoriser la mobilité des pays francophones occidentaux vers la région Asie. Par ailleurs, Widhya Chem, a saisi cette occasion pour exprimer son souhait que le Cambodge soit identifié comme le pôle entre le monde francophone et le monde anglophone au sein de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud Est).

Cette intervention a ensuite été suivie par le témoignage de **M. Alexandr Sorocean, responsable administratif et financier de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour l'Europe centrale et orientale** qui a présenté les accords francophones passés avec le gouvernement bulgare qui lui ont permis de s'inscrire à la formation proposée par l'École de management francophone et d'obtenir un visa plus facilement.

Rebondissant sur cette intervention, Ivan Kabacoff a rappelé que ce processus pourrait s'apparenter à l'Erasmus francophone que plusieurs organisations, dont l'Agence universitaire de la Francophonie, appellent de leurs vœux.

Yann Delaunay a, quant à lui, rappelé la nécessité de structurer les dispositifs de mobilité dans chaque pays pour pouvoir assurer ces facilités dont a témoigné Alexandr Sorocean. Toutefois, il a reconnu la nécessité de respecter la souveraineté des États qui peuvent fermer et ouvrir leurs frontières conformément à leur politique. Il a ainsi appelé les dirigeants à s'appuyer sur les outils existants comme France Volontaires, France Education international et d'autres acteurs, afin de faciliter la mobilité citoyenne dans l'espace francophone. Yann Delaunay a alors ajouté qu'il semblait nécessaire d'assurer un « pilotage central » des mobilités francophones par l'OIF.

Widhya Chem a complété cette idée en établissant la nécessité de redynamiser la mobilité francophone sans nécessairement créer un nouvel organe chargé de cette question. Il a ainsi invité les États francophones à adopter des politiques de mobilité et d'accueil plus attrayantes pour les étudiants francophones et francophiles.

Ivan Kabacoff a ensuite invité les panélistes à expliquer comment ils s'informent sur les opportunités de volontariat, de stages ou de formation au sein des institutions de la Francophonie.

Néné Mariame Kane a regretté le manque de visibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en particulier chez les jeunes francophones, qui la connaissent mal et ne se dirigent pas forcément vers elle pour exposer leurs besoins de mobilités dans l'espace francophone.

Alexandr Sorocean a répondu à la même question en se fondant sur son expérience en Europe centrale et orientale. Il a affirmé avoir trouvé l'école de Management de la Francophonie (ESFAM) sur Instagram. Selon lui, la Francophonie est visible en Europe centrale et orientale.

Se tournant vers le Directeur de France Volontaires, Ivan Kabacoff, lui a demandé de parler de l'expérience des jeunes Français par rapport au volontariat dans les pays du Sud.

Yann Delaunay a salué la décision du Président de la République française, lors du Conseil supérieur du développement, de souhaiter développer le volontariat de solidarité internationale et permettre à plus de français d'aller en Amérique, en Asie et en Afrique.

À la question des opportunités que l'espace francophone peut offrir au-delà de l'Europe, Widhya Chem a affirmé la volonté de son pays de renforcer sa place dans les échanges francophones, par exemple en reprenant le commerce avec les pays d'Afrique et ou encore en développant l'apprentissage du cambodgien comme langue étrangère dans les établissements scolaires français.

Yann Delaunay a noté l'effort fourni par France Volontaires pour s'assurer de l'apprentissage, par les volontaires, de la langue du pays d'accueil avant leur départ en mobilité.

Pour finir, Ivan Kabacoff a demandé à chaque panéliste d'exposer ses souhaits pour le XIXe Sommet de la Francophonie.

Widhya Chem a appelé les universités francophones à mieux se profiler sur la scène internationale afin d'être valorisées et d'attirer plus de jeunes francophones en quête de mobilité.

Néné Mariame Kane a, quant à elle, appelé les dirigeants francophones à s'inspirer des recommandations de l'Avis de l'APF sur le visa francophone.

Yann Delaunay a plaidé pour la mise en œuvre du dispositif de Volontaires unis pour la Francophonie, dispositif de mobilité pour aider à comprendre les différentes dynamiques de la Francophonie.

Enfin, Alexandr Sorocean a plaidé, de son côté, pour l'Erasmus francophone, un projet porté par l'Agence universitaire francophone dénommé programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF).

À la fin de la table ronde, la parole a été donnée au public à des fins de questions et de plaidoyers.

Junior Kitenge Kyunge, doctorant à l'université de Bordeaux, a livré un témoignage sur sa propre mobilité. Il a expliqué avoir essuyé un refus de visa en 2016, avant de finalement

arriver en France en 2017. Aujourd'hui doctorant et enseignant, il a souligné la nécessité de présenter le cercle vertueux de la mobilité où des étudiants francophones forment, à leur tour, de nouvelles générations d'étudiants. Il a également regretté la confusion semblant exister au niveau administratif entre mobilité et immigration, déplorant que des visas puissent être refusés à des étudiants boursiers sur des critères s'apparentant à ceux appliqués pour les visas à visée d'immigration.

S'en est suivi une prise de parole d'**Eliane Régine Nsom, Présidente de la maison de la Francophonie de Yaoundé**, qui s'est scandalisée de voir que les jeunes ambassadeurs francophones qui ont été invités par le président de la République française sont bloqués au Cameroun à défaut de visas.

Sèdami Médégan, Directrice de l'institut Parlementaire du Benin, a livré une réflexion sur les mobilités d'avenir en se fondant sur son expérience propre. Elle a, elle aussi, regretté la confusion qui existe entre immigration et mobilité, notant qu'elle avait elle-même bénéficié d'une mobilité à la suite de laquelle elle était retournée dans son pays natal.

Dany Musanda Kayemba, avocat et Président du Mouvement pour la Révolution des élites, a témoigné des difficultés de mobilité pour les avocats. Il a affirmé que des décisions de justice rendues dans les pays africains ne sont pas exécutées en Europe et en France parce que les avocats n'ont pas de visa.

Bertrand de Pétigny, Président du réseau international des maisons de la Francophonie à Ottawa, a formulé le souhait que l'Erasmus francophone soit décidé et matérialisé au prochain sommet.

Justine Souque, Responsable de projets à l'Institut international pour la Francophonie à la Direction des relations internationales de l'Université Jean Moulin Lyon 3, a aussi témoigné des difficultés pour l'obtention des visas pour les étudiants. Elle a noté que sur 400 inscrits à leurs Universités d'été francophones, de nombreux absents sont souvent à déplorer faute de s'être vu délivrer les visas nécessaires.

Louissette-Renée Thobi, secrétaire général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), a saisi cette opportunité pour suggérer au présentateur de l'émission Destination Francophone de consacrer une émission aux actions de la CONFEJES.

Jean Philippe Tré Lohoury, étudiant, a aussi plaidé pour la construction d'un musée des pères fondateurs de la Francophonie, en Afrique.

Mots de clôture

Après avoir adressé ses remerciements aux personnes présentes, **M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD)** a souhaité exprimer le soutien de l'AFD aux actions de la Francophonie qu'il a qualifiée de « vecteur de notre vision du monde ». Ayant relevé la place majeure occupée par les parlements francophones et l'importance de l'action menée par l'APF, Rémy Rioux s'est félicité de la collaboration de l'AFD avec l'APF ayant résulté en l'organisation d'un certain nombre de débats et séminaires portant sur des sujets divers : l'impact des changements climatiques sur les pays touchés par l'insécurité, la budgétisation sensible au genre, les enfants nés sans identité, l'approvisionnement en eaux dans les pays qui en sont privés.

En tant que consommateur et acteur de la mobilité francophone, Rémy Rioux a insisté sur la nécessité de poursuivre et développer cette dernière dans tous les domaines abordés lors du symposium. Malgré tout, il a admis que l'action de l'AFD demeure confrontée aux mêmes difficultés que celles évoquées par les panélistes et qu'il souhaitait, à ce titre, se faire le défenseur de la mobilité francophone.

Son intervention a été suivie de celle de **M. Bruno Fuchs, député (France) et Délégué général de l'APF** qui, notant que le rôle du politique était de s'intéresser à comprendre la réalité avant de chercher à la changer, soit de « penser avant de mettre en œuvre », a remercié les rapporteurs de l'APF pour le travail mené cette dernière année en vue de l'élaboration de l'avis sur la mobilité. Il a présenté la Francophonie comme un idéal dont l'APF est le cœur battant et a souhaité mettre en avant la singularité de cet espace organisé autour des valeurs du multilatéralisme, de la reconnaissance des spécificités de chacun, de la paix et de la solidarité. Enfin, notant que la Francophonie avait, jusqu'ici, été un espace « forcé » s'étant construit par nécessité, Bruno Fuchs a exprimé son souhait de la voir devenir un espace « choisi » auquel la jeunesse souhaite adhérer et dans lequel elle souhaite s'intégrer, notamment par l'apprentissage de la langue française mais principalement dans un objectif de protection des valeurs francophones. C'est à ce titre qu'il a conclu que la mobilité est aujourd'hui essentielle au développement d'une Francophonie nouvelle, dynamique et efficace.

Organisé par :



Financé par :



En collaboration avec :



Canada